

Table des matières

Avant-propos

La sécurité sociale – Survol : des premières traces au système, en France et en Belgique

Michel WESTRADE

Section 1.	Du Moyen Âge au XIX ^e siècle : la notion de « besoins »	7
Section 2.	Les risques individuels et collectifs	8
Section 3.	L'apparition d'un système cohérent de sécurité sociale : les États et l'Europe	9
A.	Les systèmes étatiques	9
B.	Au-delà des frontières	10
Section 4.	Des systèmes étatiques établis à la mobilité des salariés	11
Section 5.	Sur cet aperçu : les éléments de l'ouvrage	14

La notion de rémunération en droit belge et en droit français

Pascal DETOURNAY, Mathieu LAVENS et Béatrice PARMENTIER

1.	Approche	16-17
2.	Notion	16-17
3.	Niveau de rémunération – Règlement de la rémunération – Documents joints	20-21
4.	Protection de la rémunération	26-27
5.	Retenues sur les rémunérations	26-27
6.	Cession et saisie de la rémunération	28-29
7.	Responsabilité solidaire pour le paiement de la rémunération	30-31
8.	Prescription	32-33

Comparaison des fiches de paie en France et en Belgique

Pierre GIRARD et Vincent ROULS

Chapitre 1.	Comparaison des règles de droit du travail	35
Section 1.	Convention collective	35
Section 2.	Contrat de travail	36
A.	Principe : le contrat de travail à durée indéterminée temps plein	37
B.	Les autres types de contrats de travail	37

Section 3.	Catégories professionnelles	41
Section 4.	Période d'essai	43
Section 5.	Durée du travail	44
Section 6.	Congés payés	51
	A. Comparaison obligatoire de deux « prix de journée »	52
	B. Prix de journée selon la méthode du dixième	52
	C. Prix de journée selon la méthode du maintien de salaire	55
	D. Date de la comparaison	56
	A. Employés	56
	B. Ouvriers	58
Section 7.	Jours fériés	60
Section 8.	Congé rémunéré pour événements familiaux	61
Section 9.	Quelques suspensions du contrat de travail	63
Section 10.	Principaux seuils d'effectifs en droit du travail	66
Section 11.	Documents obligatoires	74
Chapitre 2.	Comparaison des fiches de paie	76
Section 1.	Salaire horaire minimum	76
	A. L'indexation en Belgique	77
	B. Classification des mécanismes d'indexation	78
	C. Salaires concernés par l'indexation	79
Section 2.	Cotisations et contributions sociales au 1 ^{er} janvier 2014	80
	A. Affiliation à l'URSSAF (« banque » du régime de sécurité sociale)	82
	B. Affiliation à une ou deux caisse(s) de retraite complémentaire	83
	C. Affiliation à la médecine du travail	83
	D. Affiliation à un organisme spécialisé dans la formation continue	84
	E. Affiliation à un organisme spécialisé dans la prévoyance complémentaire et/ou la retraite supplémentaire	84
	A. Affiliation à l'O.N.S.S. (Office national de sécurité sociale)	86
	B. Affiliation obligatoire auprès d'une caisse de vacances	87
	C. Affiliation obligatoire auprès d'une caisse d'allocations familiales	88
	D. Affiliation à une compagnie d'assurances et souscription d'une assurance accident du travail	88
	E. Formalités obligatoires à l'égard du service des contributions	88
	F. Mise en place d'un service interne de prévention et de protection au travail et affiliation à un service externe de prévention et de protection au travail	89
Section 3.	Taux moyen de charges sociales	90
Section 4.	Principaux dispositifs de réduction de charges sociales patronales	91
	A. La réduction structurelle des charges sociales	92
	B. Réduction « groupe cibles » (niveau fédéral)	93

Section 5.	Système d'imposition	94
Section 6.	Indemnisation légale versée par l'employeur en cas de maladie et d'accident du travail	99
A.	Salaire garanti en cas d'accident du travail	100
B.	Salaire garanti en cas de maladie	100
Section 7.	Rupture du contrat de travail	101
A.	Licenciement par l'employeur	102
B.	Démission du travailleur	103
C.	Pension de retraite	103
Section 8.	Avantages en nature	103
 A.	Avantage en nature « nourriture » (<i>lorsque l'employeur fournit la nourriture</i>)	104
B.	Avantages en nature « N.T.I.C. » (<i>outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication</i>)	104
C.	Avantage en nature « logement » (<i>lorsque l'employeur fournit le logement</i>)	104
D.	Avantage en nature « véhicule »	105
 A.	Avantage en nature « nourriture » (<i>lorsque l'employeur fournit la nourriture</i>)	108
B.	Avantages de toute nature « N.T.I.C. » (<i>outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication</i>)	108
C.	Avantage en nature « logement » (<i>lorsque l'employeur fournit le logement</i>)	109
D.	Avantage de toute nature « véhicule de société »	109
Section 9.	Frais professionnels	110
 A.	Frais professionnels de nourriture	111
B.	Titres-restaurants	111
C.	Indemnités de grand déplacement en métropole	112
D.	Frais professionnels liés à la mobilité	112
E.	Les indemnités kilométriques	113
F.	Nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.)	113
G.	Frais de transports domicile – lieu de travail	114
 A.	Frais professionnels de nourriture	115
B.	Nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.)	115
C.	Titres-repas	115
D.	Indemnités forfaitaires de séjour en Belgique	116
E.	Indemnités forfaitaires de séjour à l'étranger	119
F.	Les indemnités kilométriques	120
G.	Frais de transports domicile lieu de travail	121
Section 10.	Tableau récapitulatif des dates limites de déclaration et de paiement des cotisations	122
A.	Règle générale	123

B.	Provision	123
C.	En ce qui concerne le précompte professionnel :	124
Chapitre 3.	Annexes	125
A.	Tableau comparatif France – Belgique : principales différences entre les deux législations sociales et fiscales	125
B.	Comparaisons de bulletins de paie France/Belgique	127

Le détachement de travailleurs salariés entre la France et la Belgique

Aspects de sécurité sociale, de droit du travail et formalités administratives

Thomas CHEVALIER et Romain QUERLEU

Remarque préalable	149
Introduction	149
Section 1. En quoi consiste le «détachement»?	149
Section 2. Quel est le cadre juridique du détachement de travailleurs au sein de l’Union?	151
Section 3. Quelles sont les alternatives au détachement?	153
Section 4. Quelques données chiffrées	153
Chapitre 1. Le détachement – Aspects de sécurité sociale	155
Section 1. Les conditions relatives à la personne du salarié détaché	155
A. La nationalité du salarié	156
B. L’affiliation du salarié au régime de sécurité sociale de l’État d’origine	156
C. Conditions liées à l’activité du salarié détaché	156
Section 2. Les conditions propres à l’employeur et à l’embauche du salarié détaché	157
A. Exercice d’activités économiques substantielles dans l’État d’origine	157
B. Maintien d’un lien de subordination entre l’employeur et le salarié détaché	158
C. Le cas du salarié embauché pour être immédiatement détaché	159
Section 3. Les conditions relatives à la durée du détachement	159
A. Durée maximale	159
B. Dérogation à la durée maximale	160
C. Délai minimum entre deux détachements d’un même salarié	161
D. <i>Quid</i> en cas de suspension ou d’interruption de la période de détachement?	161
Section 4. Les cas dans lesquels les règles relatives au détachement ne s’appliquent pas	162
A. Interdiction de détachements successifs destinés à pourvoir un emploi permanent	162

B.	Interdiction du détachement en cascade	162
Chapitre 2.	Le détachement – Formalités administratives	163
Section 1.	Le détachement de la France vers la Belgique	163
A.	Les formalités à accomplir en France	163
B.	Formalités à accomplir en Belgique	171
Section 2.	Le détachement de la Belgique vers la France	181
A.	Formalités à accomplir en Belgique	181
B.	Formalités à accomplir en France	184
Chapitre 3.	Le détachement – Droit du travail applicable	185
Section 1.	Cadre réglementaire européen	185
Section 2.	Le travailleur belge détaché en France	187
A.	Les règles impératives et les conventions collectives françaises	187
B.	Les documents exigibles par l'inspection du travail française	189
Section 3.	Le travailleur français détaché en Belgique	189
A.	Les dispositions impératives belges	189
B.	Les conventions collectives françaises	192
C.	Les documents exigibles par l'inspection sociale belge	192
Chapitre 4.	La fiche de paie du travailleur détaché	193
Section 1.	Impact du point de vue des cotisations sociales	193
A.	Sur la fiche de paie française	193
B.	Sur la fiche de paie belge	195
Section 2.	Impact d'un point de vue fiscal	195
A.	Rappel de la règle dite « des 183 jours »	195
B.	Impact sur les fiches de paie	196
Chapitre 5.	Initiatives européennes et nationales face à la fraude au détachement et le dumping social	197
Section 1.	Nature de la fraude	197
Section 2.	Initiatives européennes : la directive d'exécution du 15 mai 2014	197
Section 3.	Quelle concrétisation de la lutte contre la fraude au détachement en France et en Belgique ?	199
A.	En France : la loi sur le « dumping social »	199
B.	En Belgique	202
	Bibliographie	203

Les fiches de paie dans le cadre d'un *salary split* Belgique – France

Pierre GIRARD et Vincent ROULS

Introduction	205
Chapitre 1. Définition	206
Chapitre 2. Aspects fiscaux	208
Section 1. La notion de résidence fiscale	208
A. La résidence fiscale au sens du droit belge	208
B. La résidence fiscale au sens du droit français	209
C. La convention préventive de double imposition	210
Section 2. Les conditions d'un <i>salary split</i>	210
A. Première condition : exécution de prestations rémunérées à l'étranger	210
B. Deuxième condition : non-application de la règle dite « des 183 jours »	212
C. Cas particulier : les règles d'imposition des travailleurs frontaliers	221
Chapitre 3. Sécurité sociale	224
Section 1. Formalités à respecter	226
A. Un employeur français et un employeur belge occupent un travailleur qui réside en Belgique et qui est assujetti à la sécurité sociale belge	226
B. Un employeur français et un employeur belge occupent un travailleur qui réside en France et qui est assujetti à la sécurité sociale française	230
Chapitre 4. Droit du travail	232
Chapitre 5. Exemple pratique	233
Section 1. Situation de départ	233
Section 2. Structure de la paie	234
A. Pour la société belge, il y aura un <i>payroll</i>	234
B. Pour la société française, il y aura deux <i>payrolls</i>	235
C. Structure des fiches de paie	238
Section 3. Illustrations chiffrées via les billets de paie	239
A. Billet de paie belge de la société belge (bulletin n° 1)	239
B. Billet de paie belge de la société française (bulletin n° 2)	240
C. Billet de paie français de la société française (bulletins n° 3 et n° 4)	241
Section 4. Obligations fiscales du travailleur	246
A. Déclaration fiscale belge à l'impôt des personnes physiques comme résident	246
B. Déclaration fiscale française comme non-résident	247
Section 5. Remarque relative à la structure du billet de paie	251
A. Deux bulletins de paie totalement distincts (ce que nous avons vu au cours du présent développement)	251

B. Deux bulletins de paie entremêlés (ce que nous n'avons pas étudié dans le présent développement)	253
Conclusion	254

Van loonfiche tot pro justitia (via de sociale inspectie)

Bart ADRIAENS

Hoofdstuk 1	Inleiding	256
Hoofdstuk 2	Het Sociaal Strafwetboek	257
Hoofdstuk 3	De sociale inspectiediensten	260
Afdeling 1	Sociale inspectie	262
Afdeling 2	RSZ-inspectie	262
Afdeling 3	RVA-inspectie	263
Afdeling 4	Toezicht Sociale Wetten	263
Afdeling 5	Samenwerking	264
Hoofdstuk 4	De pro justitia	265
Afdeling 1	Veertien dagen lang	266
Afdeling 2	Bijzondere bewijswaarde genuanceerd	267
Afdeling 3	Het verder gevolg	269
Afdeling 4	Administratieve vervolging	271
A.	De rechten van verdediging	271
B.	De beslissing en het beroep	272
C.	Verjaringstermijn administratieve geldboete en beslissing tot vervolging	272

Les infractions et les sanctions de droit pénal applicables en cas de détachement en Belgique

Brigitte DELVIGNE

Introduction	273
Chapitre 1. Sanctions pénales et administratives	275
Section 1. Généralités	275
A. L'employeur	278
B. Le mandataire	279
C. Le préposé	279
Section 2. Les infractions et les sanctions pénales et administratives	280
A. Défaut de déclaration Limosa	282
B. Infractions à la sécurité sociale	289
C. Infractions à la réglementation du travail	292
D. Autres infractions et sanctions	297

Annexes	303
Annexes françaises	304
Annexe F.1	Modèle d'avenant de détachement 304
Annexe F.2	Courrier de proposition d'avenant 307
Annexe F.3	Questionnaire pour le maintien au régime français de sécurité sociale d'un travailleur détaché hors du territoire français 308
Annexe F.4	Formulaire A1 310
Annexe F.5	Demande de maintien d'affiliation au régime français de sécurité sociale (formulaire CLEISS) 313
Annexe F.6	Feuille de soins reçus à l'étranger par les travailleurs salariés détachés 315
Annexe F.7	Soins reçus à l'étranger – Déclaration à compléter par l'assuré 317
Annexe F.8	Détachement de travailleurs par un employeur établi hors de France pour prestation internationale 319
Annexe F.9	Détachement de travailleurs entre établissements d'une même entreprise ou d'un même groupe 322
Annexe F.10	Détachement de travailleurs par une entreprise de travail temporaire 324
Annexe F.11	Bulletin de paie d'un salarié français détaché en Belgique 327
Annexes belges	328
Annexe B.1	Déclaration de présence – Annexe 3 ^{ter} 328
Annexe B.2	Annexe 19 – Demande d'attestation d'enregistrement 329
Annexe B.3	Accusé de preuve de déclaration Limosa-1 331
Annexe B.4	Modèle de convention écrite tripartite de mise à disposition 332
Annexe B.5	Modèle d'accord sur instructions pouvant être données dans le cadre d'un contrat de sous-traitance 334
Annexe B.6	Modèle d'avenant au contrat de travail en cas de détachement 335
Annexe B.7	Demande de détachement depuis l'application GOTOT 339
Annexe B.8	Fiche de paie de l'employé belge détaché en France 340